

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
375^{ème} REUNION
10 MAI 2013
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM.1(CCCLXXV)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 375^{ème} réunion tenue le 10 mai 2013, a adopté la décision qui suit sur la situation en Somalie :

Le Conseil,

1. **Prend note** de la communication faite par le Commissaire à la Paix et à la Sécurité sur la situation en Somalie et des résultats de la Conférence sur la Somalie, tenue à Londres, le 7 mai 2013. Le Conseil **prend également note** des communications faites par les représentants de la République fédérale de la Somalie, l'Éthiopie, en sa qualité de Président en exercice de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), des Nations unies, de l'Union européenne, de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis ;
2. **Se félicite** des derniers développements intervenus en Somalie, en particulier les progrès politiques accomplis et les efforts déployés pour régler les questions constitutionnelles pendantes. À cet égard, le Conseil **se félicite** des initiatives prises par le Gouvernement fédéral pour interagir avec les autorités régionales à travers la sensibilisation et le dialogue, aux fins de promouvoir la réconciliation et l'unité nationales, ainsi que des efforts déployés pour reconstruire les forces armées, intégrer les milices et régler la question des combattants qui se sont désengagés. Le Conseil **se félicite également** de l'Accord pour le dialogue signé entre le Président Hassan Sheikh Mohamud et le Président Ahmed Silanyo du Somaliland ;
3. **Se félicite** des résultats de la Conférence sur la Somalie, tenue à Londres le 7 mai, et **appelle** à un suivi effectif. À cet égard, le Conseil **exhorte** tous les partenaires concernés à honorer les engagements pris ;
4. **Félicite** l'AMISOM pour ses efforts continus visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie. Le Conseil **appelle** à un soutien accru à l'AMISOM, notamment en ce qui concerne les multiplicateurs de force, afin de permettre à la Mission, avec le soutien des Forces nationales de sécurité somaliennes, de consolider les progrès réalisés sur le terrain et d'élargir les zones sous contrôle des autorités somaliennes. À cet égard, le Conseil **exhorte** les Nations unies et d'autres partenaires à apporter leur aide pour répondre à ces besoins ;
5. **Demande** à la Commission de soumettre un rapport, dans un délai de 30 jours, sur les questions soulevées dans la résolution 2093(2013) du Conseil de sécurité des Nations unies, y compris sa réponse au Conseil de sécurité des Nations unies ;
6. **Rend hommage** à Augustine Mahiga, Représentant spécial sortant du Secrétaire général des Nations unies et chef du Bureau politique des Nations unies pour la Somalie (UNPOS), pour son engagement et son travail remarquable. Le Conseil **se félicite** de l'établissement prévu, le 3 juin 2013, à Mogadiscio, de la Mission d'assistance des Nations unies pour la Somalie (UNSOM).

Le Conseil **prend note** de la nomination par le Secrétaire général des Nations unies de Nicholas Kay, du Royaume uni, comme son nouveau Représentant spécial pour la Somalie, et exhorte le nouveau Représentant spécial à travailler étroitement avec le Représentant spécial de l'UA pour la Somalie;

7. **Prend note** des résultats de la 9^{ème} réunion du Comité de coordination des opérations militaires (MOCC), tenue à Addis Abéba, le 10 avril 2013, et **attend avec intérêt** la mise en œuvre effective des mesures appropriées convenues en ce qui concerne l'allocation des troupes par secteur pour les tâches à entreprendre ;

8. **Décide** de rester activement saisi de la question.